

MAISON DE LA MÉDIATION

10 rue de Noisy le Sec, 75020 PARIS
TEL : 01 40 30 98 10
FAX : 01 40 30 25 40
E-mail : mediation.maison@orange.fr
Site internet : www.maisonmediation.fr

En couple

Vous ne parvenez plus à vous parler

Vous aimeriez comprendre ensemble ce qui se passe et trouver des solutions

Vous souffrez de votre relation

Avez-vous pensé à recourir à un médiateur ?

LA MAISON DE LA MEDIATION
c'est aussi :
La médiation familiale

MAISON DE LA MÉDIATION

Pour prendre rendez-vous vous pouvez téléphoner du lundi au vendredi de 9h30 à 18h30 01 40 30 98 10

Entretien préalable d'information gratuit

Les entretiens de médiation

sont possibles :

Paris 20ème :

10 rue de Noisy le Sec
1-3 rue Frédéric Lemaître
du lundi au vendredi

Paris 15ème :

OCM Ceasil 4 rue Vigée Lebrun
du lundi au samedi

Paris 17ème :

Paroles et Familles, 11 bis rue Ampère
du lundi au samedi

Qui sommes nous ?

Une **association** créée depuis 1989

Une **équipe de médiateurs qualifiés et expérimentés**, liés par la confidentialité, soumis à un code de déontologie



La Maison de la Médiation
depuis 1989

MAISON DE LA MÉDIATION

Association Loi 1901

SERVICE DE MÉDIATION DE COUPLE

Clarifier les difficultés

Evaluer ce qui est possible

Choisir ensemble

Qu'est-ce que la médiation ?

Un espace

De parole et d'écoute

D'échange et de dialogue

Un moyen

De comprendre pourquoi la relation ne nous satisfait plus

De rétablir un dialogue

D'envisager l'avenir ensemble dans le respect de chacun

Quand venir en médiation ?

En cas de **relation de couple difficile**, si on a envie **ensemble** de :

De pouvoir s'entendre et se comprendre

De changer la communication

De faire évoluer la relation

De prendre des décisions nécessaires

De retrouver un apaisement



Comment se déroule une médiation ?

Vous êtes reçu, en entretien gratuit, pour être informé sur la médiation

Vous décidez d'entreprendre la démarche

Vous participez ensemble aux séances avec deux médiateurs

Quel est le coût des séances de médiation ?

Le tarif des séances est fixé selon un barème qui tient compte des revenus de chacun

Il est consultable sur le site internet : www.maisonmediation.fr